

**MODALITÉS DE PAIEMENT
POUR LES SERVICES ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES
DU CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES**

Note : Les étudiantes et étudiants doivent avoir complété le formulaire d'inscription ATE et adhéré à toutes les exigences.

Services, recherche et encadrement en Alternance travail-études

Les dépenses d'opération des services offerts pour les étudiantes et étudiants en ATE sont assumées par trois parties distinctes :

1. Le MESRST;
2. Le Cégep de Trois-Rivières;
3. Les étudiantes et étudiants inscrits en Alternance travail-études

**- Droits de participation aux services alternance travail-études : 225.00 \$ par stage.
Payable à la signature de la convention de stage.**

Exemption de 100 \$:

- 1) Stage issu d'une démarche personnelle préalablement autorisée par le Service ATE
- 2) Stage 2 ou 3 réalisé dans la même entreprise

Note 1 : Le lieu de stage doit être dans une entreprise n'ayant pas embauché de stagiaires coopératifs du Cégep de Trois-Rivières au cours des deux dernières années et qui n'offre aucun stage à la session présente.

Une facture sera émise à votre nom via le Centre de paiement – OMNIVOX

Imprimez votre reçu d'encaissement via le Centre de paiement.

OPTION 1 :

Modes de paiement : Visa, MasterCard : Site Web du Cégep, services Omnivox (CENTRE DE PAIEMENT)

ou

OPTION 2 :

Paiement direct : Bureau du registraire

**Service de l'alternance travail-études
Direction adjointe au soutien à l'enseignement**